

Informé n'est pas un délit, dire « non » aux abus contre les femmes non plus !

Plus d'informations sur : leproces.net



Prochaine audience :
Vendredi 13 février 2015 à 16 H
à la **cour d'appel de Lyon**
9ème chambre correctionnelle

L'affaire qui vient à nouveau devant la cour d'appel de Lyon est une affaire d'atteinte à la liberté d'expression et de poursuites-bâillon sur fond de harcèlement.

Derrière la personne qui a abusivement porté plainte contre Josselyne Abadie pour diffamation et soi-disant atteinte à la vie privée, se cachent d'autres parties dont des professionnels, des élus et des institutions, des réseaux, qui ont trouvé le moyen d'attaquer en restant dissimulés.

Cette nouvelle audience fait suite à une décision de la Cour de cassation qui n'a cassé que sur le prononcé des peines et des intérêts civils. La Cour a maintenu la déclaration de culpabilité alors que les faits n'étaient pas matérialisés, notamment la plaignante n'était pas identifiée, et rien ne portait sur sa vie privée. Il n'y avait pas son nom, cette personne est totalement inconnue de tous, et elle n'a apporté aucune preuve, pas la moindre attestation soutenant qu'elle aurait été reconnue. Tous les faits dont il était question dans les écrits incriminés portaient sur des faits de harcèlement contre Josselyne Abadie, avec des intrusions agressives chez elle, des menaces, des manœuvres de différentes natures et à plusieurs.

Présentation de la « prévenue » :

Josselyne abadie, qui est entre autres auditeur qualité et auditeur RSE / Responsabilité Sociale des Entreprises de métier (normes ISO 9001 et [SA 8000](#)), est orientée sur les bonnes pratiques et sur l'éthique depuis plusieurs décennies tant à titre professionnel que personnel. Elle informe sur Internet depuis environ quinze ans, sur de multiples sujets dont des problématiques de harcèlement de diverses natures, dont le harcèlement en réseau. Elle a aidé de nombreuses personnes par la compréhension de ces pratiques et, pour certaines, avec un accompagnement personnalisé. Son site conscience-vraie.info est entièrement dédié à ce sujet et d'autres connexes, et ce à titre gratuit.

Elle peut se prévaloir d'être une éthicienne.

Les personnes qui l'attaquent à couvert, en veulent en fait à la totalité de ses écrits sans les viser ouvertement puisqu'ils sont inattaquables juridiquement, et que ces personnes ne veulent pas être confrontées à l'exceptio veritatis, c'est-à-dire à la soutenance de la vérité.

.../...

Les écrits qui semblent déranger le plus sans être visés ouvertement par ce procès sont :

- Du harcèlement en réseau au harcèlement global
<http://conscience-vraie.info/harcelement-en-reseau.htm>

- Les réseaux de pouvoir et les réseaux pervers
<http://www.conscience-vraie.info/reseaux-pouvoir.htm>

- Le langage et la manipulation de l'être, La parole et la conscience manipulées
<http://www.conscience-vraie.info/parole-manipulation.htm>

Josselyne Abadie qui se défend seule, sans avocat, va soutenir :

- Une dénonciation en faux en écritures publiques portant sur l'acte introductif d'instance ainsi que sur les procès-verbaux de gendarmerie, ces actes étant un tissu de falsifications.

- Une QPC qui articulera de façon complexe des questions portant sur des mesures législatives de droit pénal spécial et de droit commun relatives à :

La liberté d'expression

La vie privée

La diffamation (ou pas)

La qualification des faits et des délits

L'administration de la preuve

Si vous pensez que les droits fondamentaux, dont la liberté d'expression ne doivent pas être défendus uniquement au bénéfice des people et autres personnalités sur le devant de la scène, vous viendrez peut-être assister à cette audience et en rendre compte si vous êtes journaliste ou autre communicant.

Merci d'avance aux personnes qui se déplaceront.

Josselyne Abadie